

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2023-

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-037-2023

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FACIL (FONDS D'AIDE AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES LOT-ET-GARONNAISES) AUPRES DU CD47 POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR VC1-RD656 DE GUEYZE SUR LA COMMUNE DE SOS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Voirie – Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°DE-091-2021 du 10 novembre 2021, exécutoire au 08 décembre 2021, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC)

Considérant que le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne propose une aide financière par le biais du Fond d'Aides aux Communes et aux Intercommunalités du Lot-et-Garonne (FACIL),

Considérant que le projet d'Albret Communauté est éligible à cette aide dans le cadre du volet « Equipements locaux »,

Exposé des motifs :

Albret Communauté souhaite aménager le carrefour entre la VC1 et la RD656 à Gueyze sur la commune de Sos, afin de sécuriser la sortie des véhicules sur la départementale.

Le projet est éligible au FACIL (Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités lot-et-garonnaises), dans le cadre de son volet « Equipement locaux : projet situé sur une route départementale ».

Albret Communauté doit présenter un dossier de demande de subvention au titre du FACIL auprès du CD47.

Le plan de financement de l'opération se présente comme suit :

Sos - Aménagement et sécurisation du carrefour VC1-RD656 de Gueyze sur la commune de Sos

DESIGNATION DES TRAVAUX	CHIFFRAGE € HT
Installations- travaux préparatoires	4 875.00 €
Chaussée	19 528.00 €
Bordures-accotements	2 775.00 €
Maçonnerie	510.00 €
Pluvial sous terrain	4 488.00 €
Signalisation	800.00 €
TOTAL HT	32 976.00 €
TVA	6 595.20 €
TOTAL TTC	39 571.20 €
FACIL (50%)	16 488.00 €
<i>Reste à charge FACIL et TVA déduites</i>	16 488.00€

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : de solliciter le Conseil Départemental de Lot et Garonne au titre du FACIL (Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités lot-et-garonnaises) pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 50% du montant total HT pour l'opération de sécurisation du carrefour entre la VC1 et la RD656 de Gueyze à Sos, tel que décrit dans le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Article 2 : de signer tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente décision.

Article 3 : de préciser que les crédits budgétaires seront prévus en conséquence au budget 2023.

Fait à NERAC le, **27 FEV. 2023**

Le Président,

Alain LORENZINI



Publié le : **27 FEV. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.